

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROYE EN DATE DU 14 mars 2018

Le mercredi 14 mars deux mille dix-huit à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de ROYE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de **Monsieur Bernard PIQUARD, Maire de ROYE**

Présents : PIQUARD Bernard, OLIVIER Rose, FLEURY Eric, MATHIEU Marie-France, POULAIN Agnès, TERNET Alain, GROMAND Daniel, GAMBA Catherine, BRINGOUT Joël, BESANÇON Valérie, FAIVRE Gisèle

Absents : DEMANGE Catherine, DESBOEUF Jean-Luc

Absents excusés : COLLE Philippe

Pouvoirs : REGNIER Fabrice à TERNET Alain

Mr FLEURY Eric a été élu secrétaire.

Date de la convocation : 8 mars 2018

Le président ouvre la séance

Personnel : Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 21 mars 2018 suite à une nouvelle nomination,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 21 mars 2018 :

Emploi (définir le poste)	Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
- assistante administratif	- adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h
- assistante administratif	- adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 29 h
- agent technique polyvalent	- adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h
- agent technique polyvalent	- adjoint technique	2 postes à 35 h

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président clos la séance.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents